



AN 1856.

ACTES DE L'ETAT CIVIL.

Commune de *Wandre de Cubzac*

Arrondissement du Tribunal de 1.^{re} instance
de BORDEAUX.

Registre des Décès.

d
NOTA. MM. les Maires sont invités à apporter dans la confection des tables un soin tout particulier. Le manque absolu de quelques-unes, et l'irrégularité de quelques autres, ont provoqué plusieurs fois des observations de la part de M. le Procureur impérial. L'intérêt public réclame que cet état de choses cesse. Les irrégularités les plus ordinaires sont le manque de pré-noms, de noms ou de dates. La table doit contenir d'abord le nom de famille par ordre alphabétique, puis le prénom, et ensuite la date. MM. les Maires voudront bien se conformer scrupuleusement à cette instruction.

Nous, Juge commissaire nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du Code civil, coté et paraphé le présent registre, contenant *vingt-six* feuillets, pour servir à enregistrer et constater les Décès dans la commune de *Wandre de Cubzac* pendant l'an 1856.

A Bordeaux, le 31 Décembre 1855.

J. M. J.

Du 2 Janvier 1856
n° 1



Marie Brise
3 heures

Du deux Janvier mil huit cent cinquante
à dix heures du soir

Acte de décès de Marie Brise décédée
ainsi que nous nous en sommes assuré
à dix heures du soir, à St André de Lubzac
âgée de trois heures, née à St André de Lubzac
et y demeurant avec ses père et mère, fille
légitime de Cyrien Brise, plâtrier âgé de
trente un ans et de Marguerite Huguet âgée
de vingt neuf ans.

Sur la déclaration à moi faite par François
Sauseroche, ex militaire âgé de cinquante ans
et par Gabriel Gontier, Salothor âgé de
cinquante ans, habitants de cette commune,
lesquels ont dit être voisins de la défunte et
ont signé après lecture.

Constaté suivant la loi par moi: Antoine
Dalgas, maire de St André de Lubzac, faisons
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sauseroche
Gontier Dalgas

Du 3 Janvier 1856
n° 2
Elisabeth Mercadier
9 mois

Du cinq Janvier mil huit cent
cinquante six, à onze heures du matin.

Acte de décès d'Elisabeth Mercadier
décédée, ainsi que nous nous en sommes
assuré, ce jour à dix heures du matin à
St André de Lubzac, âgée de neuf mois,
née à St André de Lubzac et y demeurant
avec ses père et mère, fille légitime de
Guillaume Mercadier, maçon et de
Briette Denonville.

Sur la déclaration à moi faite par
François Sauseroche, ex militaire âgé
de cinquante ans et par Etienne Buis,
cultivateur âgé de vingt trois ans
habitants de cette commune, lesquels
ont dit être voisins de la défunte, et
ont signé après lecture.

Constaté suivant la loi par moi: Antoine
Dalgas, maire de St André de Lubzac, faisons
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sauseroche
Buis Dalgas

Du 13 Janvier 1856
N° 3
Marguerite Gagnier
un an moins
13 jours

De seize janvier mil huit cent
cinquante six, à sept heures du matin.
C'est à l'âge de Marguerite Gagnier
décédée, après cinquante jours de son
assise, à dix heures du soir, en sa
domicile dans cette commune, âgée
de cinquante cinq ans, née à
L'Annoy, dans cette commune, épouse
légitime du sieur Pierre Gagnier, et
d'un même sexe. Sur la déclaration
à moi faite par
Jean Dupont, tisserand âgé de trente
deux ans et par Pierre Gagnier, tisserand
âgé de trente trois ans, habitants de cette
commune, lesquels ont dit être
de la commune. Et ont, après lecture
de la loi sur les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Dubois

Du 16 Janvier 1856
N° 4
Guillaume Marcadier
77 ans

De seize janvier mil huit cent
cinquante six, à quatre heures du matin.
C'est à l'âge de Guillaume Marcadier,
cultivateur d'écume de jour à midi, et de
garçon dans cette commune, ainsi que
mariageur en son domicile, âgé de
seize ans dix-sept ans, né à
L'Annoy, dans cette commune, fils
légitime de Marie Fortin, et de Marie
Marcadier, et de Marie Marcadier.
Sur la déclaration à moi faite
par Guillaume Marcadier, âgé de
trente ans, habitant de cette
commune, qui a dit être son
père et par Jean Marcadier, cultivateur
âgé de quarante quatre ans, habitant de
cette commune, qui a dit être
son fils. Et ont, après lecture de la loi
sur les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dubois

Du 17 Janvier 1856
N° 5
Nolle
71 ans



De dix-sept janvier mil huit cent
cinquante six, à cinq heures du soir.
C'est à l'âge de Nolle, cultivateur,
décédée, après cinquante jours de son
assise, à trois heures du soir, à
L'Annoy, dans cette commune, âgée de
seize ans dix-sept ans, né à
L'Annoy, dans cette commune, fils
légitime de Claude
Nolle et de Jeanne Gagnier, et de
sur la déclaration à moi faite par
Jean Gagnier, âgé de cinquante ans et par
Gabriel Gagnier, âgé de cinquante
ans, habitants de cette commune, lesquels
ont dit être ses voisins immédiats, et ont
signé après lecture
de la loi sur les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Sauvageot Gagnier Dubois

Du 21 Janvier 1856
N° 6
Guillaume
Jeanquet
63 ans 1/2

De vingt un janvier mil huit cent
cinquante six, à huit heures du matin.
C'est à l'âge de Guillaume Jeanquet,
agriculteur, marié en son domicile, âgé
de dix heures du soir, à L'Annoy, dans
cette commune, âgé de huit ans et demi
né dans cette commune et y demeurant
avec ses père et mère, fils légitime de
Jeanquet, cultivateur âgé de quarante ans et
de Jeanne Gagnier, âgée de quarante
ans. Sur la déclaration à moi faite
par Étienne Dubois, ferronnier âgé de
quarante deux ans et par Jean Dubois,
cultivateur âgé de trente huit ans,
habitants de cette commune, lesquels
ont dit être ses voisins immédiats, et ont
signé après lecture de la loi sur les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Dubois

Du huit février mil huit cent cinquante
 six à dix heures du soir
 Acte de décès de Marie Ferris, décédée
 ainsi que nous nous en sommes assurés
 à dix heures du matin, sans profession
 à Montalord, dans cette commune, âgée
 de soixante-neuf ans, née à L'Esclapart, canton
 de l'Anjou, arrondissement de Blaye, qui
 demeurait dans cette commune, par
 Jean Laurin, fils légitime de Jean
 Laine et d'Anne Arnault, décédés.
 Sur la déclaration à moi faite par Jean
 Manche, cultivateur âgé de soixante-trois
 ans et par Jean P'ellé, meunier âgé de
 cinquante-sept ans, habitant de cette
 commune, lesquels ont dit être voisins
 de la défunte. Et ont, après lecture, déclaré
 savoir signer.
 Constaté suivant la loi par moi Antoine
 Dalge, maire de St André de Culzac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Du 13 février 1856
 n° 9
 Acte de décès de Jeanne Chailon, culti-
 vatrice décédée, ainsi que nous en sommes
 assurés, ce jour, à sept heures du matin
 à St André de Culzac, âgée de soixante-trois
 sept ans née à Sainbourg, canton de Sainz,
 arrondissement de Blaye, grande, demeurant
 à St André de Culzac, veuve de Jean Louis Dupuy
 fille légitime d'Antoine Chailon et
 de Jacqueline Sabourin, décédés.
 Sur la déclaration à moi faite par Pierre
 Pichot, journalier âgé de soixante-seize
 ans, qui a dit être le beau-frère de la défunte
 et par Antoinette Pichot, cultivateur âgé
 de quarante-cinq ans, qui a dit être voisin
 de la défunte, l'un et l'autre habitant de
 cette commune. Et ont, après lecture, déclaré
 savoir signer.
 Constaté suivant la loi par moi Antoine
 Dalge, maire de St André de Culzac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.



Du neuf février mil huit cent cinquante
 six à huit heures du matin
 Acte de décès de Jean Vicard, décédé, ainsi que
 nous nous en sommes assurés, à dix heures
 du soir, à errand dans cette commune
 âgé de treize jours, né dans cette commune
 et demeurant avec ses père et mère, fils légi-
 time de Pierre Vicard, tailleur de pierres, âgé
 de vingt-cinq ans, et d'Élisabeth Perrin, âgée
 de vingt-trois ans. Sur la déclaration
 à moi faite par Jean Perrin, cultivateur
 âgé de quarante-neuf ans, qui a dit être
 le père de la défunte et par Guillaume Perrin,
 chef de commerce âgé de cinquante-neuf ans,
 qui a dit être le beau-frère de la défunte
 de cette commune. Et ont, après lecture, déclaré
 savoir signer.
 Constaté suivant la loi par moi Antoine
 Dalge, maire de St André de Culzac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Du 16 février 1856
 n° 10
 Acte de décès de Marie Caillon, décédée
 ainsi que nous nous en sommes assurés,
 ce jour, à trois heures du matin, à Saint
 André de Culzac, âgée de soixante-trois
 ans née à Culzac, canton de St André de Culzac
 au chef de commune avec ses parents, fille
 légitime de Jean Caillon, tailleur de habits
 âgé de trente-huit ans et de Marie Seges,
 sans profession demeurant ensemble dans
 la dite commune de Culzac.
 Sur la déclaration à moi faite par
 Jean Carthage, fermier âgé de trente-
 trois ans, habitant de la dite commune de
 Culzac, qui a dit être oncle de la défunte
 et par Jean Louis Sauveroch, escompteur
 âgé de cinquante ans habitant de cette commune
 qui a dit être le cousin de la défunte. Et ont signé
 après lecture, Constaté suivant la loi par moi
 Antoine Dalge, maire de St André de Culzac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.



Signé avec nous, après lecture faite.
 Le notaire par nous, Charles Leroy, notaire
 Capelle, le Consul de France à Valparaiso
 faisant fonction d'officier de l'état civil
 Signé: Despreux, Lagarfiere et Capelle.
 Pour expédition conforme à l'acte de
 décès inscrit au registre des actes de l'état
 civil du Consul de France à Valparaiso.

Le Chancelier,
 Signé: Ant. Forest.

Nous, Consul de France à Valparaiso,
 Certifions véritable la signature ci-dessus
 du Chancelier de notre Consulat.
 Valparaiso le treize novembre mil huit
 cent cinquante cinq.

Signé: Ch. Cazotte

approuvé im
 dust régional

Paris le douze novembre mil huit cent cinquante six. En un
 Ministère des affaires étrangères.

Le chef de bureau de la Chancellerie
 Signé: Deibis
 Certifié conforme par moi, Antoine
 Daluge, maire de St André de Calbuco, faisant
 fonction d'officier public de l'état civil.

Antoine Daluge

Le 25 Fev. 1856
 n° 58
 Gazeau
 mort né

Le vingt-cinq février mil huit
 cent cinquante six à midi.
 Acte de décès de Gazeau, décédé,
 ainsi que nous nous en sommes
 assuré, avant hier à cinq heures
 du soir à Paris-Médan, dans
 cette commune, enfant mort né,
 fils légitime de Jean Gazeau
 cultivateur âgé de quarante ans
 et de Jeanne Perrin, cultivateuse
 âgée de trente cinq ans, habitant



de cette commune.
 Sur la déclaration a moi faite par
 Jean Dupuy, tannier âgé de trente
 deux ans et par Pierre Durin, tannier
 âgé de trente trois ans, habitant de
 cette commune. Et ont, après lecture
 déclarée ne savoir signer. L'un et
 l'autre habitants de cette commune
 les quels ont été voisins du défunt
 Constant suivant la loi par moi Antoine
 Daluge, maire de St André de Calbuco, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Antoine Daluge

Le 30 Mars 1856
 n° 16
 Guillaume Lylier
 43 ans

Le dix-neuf mars mil huit cent cinquante
 six, à neuf heures du matin
 Acte de décès de Guillaume Lylier, cultivateur
 décédé, ainsi que nous nous en sommes assuré,
 ce jour à six heures du matin au Chanson
 dans cette commune, âgé de quarante trois
 ans, né dans cette commune et demeurant
 époux de Catherine Jeubert, fille légitime
 de Jean Lylier, cultivateur et de Marie
 Brunet décédée.

Sur la déclaration a moi faite par Pierre
 Perrin, cultivateur âgé de quarante
 ans, qui a dit être voisin du défunt et par
 Vincent Barrière, cultivateur âgé de
 cinquante ans, qui a dit être voisin du défunt.
 L'un et l'autre habitants de cette commune
 et ont, après lecture déclarée ne savoir signer.
 Constant suivant la loi par moi Antoine
 Daluge, maire de St André de Calbuco, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Antoine Daluge

De 15 Mars 1836
Elisabeth
Sauverot
15 ans 1/2

De treize mars mil huit cent trente six
Six a seize heures du soir
Acte de décès d'Elisabeth Sauverot
ans, que nous nous en sommes assurés
jour a onze heures du matin, a St
de Lubzac, âgée de quinze ans et demie
a St André de Lubzac et y demeurant
son père et mère, fille légitime de son
sont chargés et de faire signer
sur la déclaration amenée faite par
francois Sauverot, ex militaire âgé
de cinquante ans et par Gabriel
Sabotier âgé de cinquante un ans, habitants
de cette commune, lesquels ont été et
seront de la dévotion. Et ont signé après
lecture.
Constataé suivant l'acte par moi Antoine
Dabac, maire de St André de Lubzac,
faisant les fonctions d'officier public
de l'état civil.

Sauverot
Gontier Dabac

De 14 Mars 1836
n° 13
François
Bersson
33 ans

De quatorze mars mil huit cent
cinquante six a deux heures du soir
Acte de décès fait la transcription du décès de
francois hypolyte Bersson
Comp. de Saint Sébastien en armée d'ind
ambulance de la deuxième division
Sur registre des décès dudit hôpital acte
extraordinaire qui suit.
La veuve Bersson francois hypolyte
cavalier a la première compagnie de
les du troisième bataillon de troupes
équipages militaires, y compris en la
le n° 136, né le quatre mai mil huit
cent trente quatre ans et dix sept de Lubzac,
compagnon de l'armée de la division
fils d'hypolyte et de Marie Perrotin
est entré audit hôpital le cinq du mois de
janvier de l'an mil huit cent cinquante six
et y est décédé le six neuf du mois de février
de la même année, après avoir
par suite de l'opération
le troisième Officier d'administration
Comptable dudit hôpital, certifie



présent extrait véritable et conforme au
registre des décès dudit hôpital.
Fait a St Sébastien le vingt février
mil huit cent cinquante six.

Signé: Bersson
Nous, Esprit Bonnaire, militaire chargé
de la police de la ville ambulante, certifie
que la signature et l'acte est celui de
francois Bersson, sus qualifié, et que
ceci est y et exact.
Fait a St Sébastien le vingt du mois de
février mil huit cent cinquante six
Signé: Esprit
Constataé suivant l'acte par moi Antoine
Dabac, maire de St André de Lubzac,
faisant les fonctions d'officier public
de l'état civil.

Dabac

De 14 Mars 1836
n° 19
Martin
Charles
39 ans

De quatorze mars mil huit cent
cinquante six a deux heures du soir
Acte de décès de Henry Charles Martin
gendarme de cavalerie qui nous nous en
sommes assurés ce jour a onze heures du
matin a St André de Lubzac, âgé de
trente neuf ans, né a la Rochelle
département de la Charente inférieure
demeurant a St André de Lubzac, épouse
de Marie Constantin fille légitime de
Charles Martin et de Sophie Baillier
décédée.
Sur la déclaration amenée faite par
francois Sauverot, ex militaire
âgé de cinquante ans et par Gabriel
Sabotier, habitant de cette commune
lesquels ont été et seront de la dévotion.
Et ont signé après lecture.

Constataé suivant l'acte par moi Antoine
Dabac, maire de St André de Lubzac,
faisant les fonctions d'officier public
de l'état civil.

Sauverot
Gontier Dabac

Du 26 mars 1856
N° 20
Jean-François
Alexandre Chamou
34 ans

Du vingt six mars mil huit cent cinquante
Six à huit heures du matin
Acte de décès de Félix François Alexandre
Cherrier, notaire décédé, ainsi qu'en sera
en sommaire assuré pour acheminer qu'on en
à St André de Culzac, âgé de trente quatre
ans, né à Sempouarcq, canton de Lavelle
arrondissement de Nord, en un de Lavelle
demeurant à St André de Culzac, époux de
Marguerite Pesse Abadie, fils légitime de
Alexandre Cherrier et de Jeanne
Catherine Troquillet, l'un et l'autre décédés.
Sur la déclaration a moi faite par François
Saureroche, ex militaire âgé de cinquante
ans et par Gabriel Gortier, Salotier âgé
de cinquante un ans, habitants de cette
commune, lesquels ont dit être voisins
du défunt. Et ont signé après lecture
de la déclaration devant la loi par moi, Antoine
Dulzac, maire de St André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Saureroche Gortier Dulzac

Du 27 mars 1856
N° 21
Jean Meynard
30 ans 24 jours

Du vingt sept mars mil huit cent cinquante
Six à sept heures du matin
Acte de décès de Jean Meynard, de décès, ainsi
qu'en sera en sommaire assuré, ce jour à
deux heures du matin à St André de Culzac, âgé
de vingt quatre ans, né à St André
de Culzac, et demeurant aux Cros, père et mère
fils légitime de Bernard Meynard, en son
et de Jeanne Albert, sans profession.
Sur la déclaration a moi faite par
Elie Clabot, ferronnier âgé de quarante
deux ans et par Jean Gortier, cultivateur âgé
de trente deux ans, habitants de cette commune,
lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont
signé après lecture de la déclaration devant la loi
par moi, Antoine Dulzac, maire de St André de
Culzac, faisant les fonctions d'officier public de
l'état civil.

approuvé un
mot royal
Dulzac

Dulzac

Du 27 mars 1856
N° 22
Jean Prène
76 ans



Du vingt sept mars mil huit cent cinquante
Six à trois heures du soir
Acte de décès de Jean Prène, de décès, ainsi qu'en
sera en sommaire assuré, ce jour à deux
heures du soir, âgé de quatre ans et demi, né
à St André de Culzac, et demeurant avec son
père, fils légitime de Jean Prène, époux
et de Jeanne Corrigat, décédés.
Sur la déclaration a moi faite par François
Saureroche, ex militaire âgé de cinquante
ans et par Gabriel Gortier, Salotier
âgé de cinquante ans, habitants de
cette commune, lesquels ont dit être
voisins du défunt. Et ont signé après lecture
de la déclaration devant la loi par moi, Antoine
Dulzac, maire de St André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

St André de
Culzac
Saureroche
Gortier
Dulzac

Saureroche Gortier Dulzac

Du 28 mars 1856
N° 23
Jean Fournier
73 ans

Du trente mars mil huit cent cinquante
Six à sept heures du matin
Acte de décès de Jean Fournier, de décès,
ainsi qu'en sera en sommaire assuré, ce
jour à minuit au grand jour, dans cette
commune, âgé de soixante trois ans, né
dans cette commune et demeurant, professeur
de cultivateur, époux de Marie Guimond,
fils légitime de François Fournier et
de Marie Durand, l'un et l'autre décédés.
Sur la déclaration a moi faite par
Martial Merin, cultivateur âgé de
quarante un ans, qui a dit être voisin
du défunt et par Jean Mandon, ferronnier
âgé de cinquante ans, qui a dit être voisin
du défunt, l'un et l'autre habitants de
cette commune. Et ont signé après lecture
de la déclaration devant la loi par moi, Antoine
Dulzac, maire de St André de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de
l'état civil.

Merin Mandon Dulzac

Du 5 Avril 1756
 N° 24
 Jeanne Lambert
 67 ans

Du cinq avril mil huit cent cinquante
 six à quatre heures du soir
 Acte de décès de femme Lambert, née
 de six heures du soir, ainsi que nous en sommes
 assurés, ce jour à deux heures, en
 cette commune, à l'âge de
 de soixante sept ans, née dans cette
 commune, demeurant, célibataire, fille
 légitime de Jean Lambert et de Marie
 Berthe Lambert, un et l'autre décédés.
 Sur la déclaration à moi faite par
 Etienne Cayrac, cultivateur âgé de
 cinquante huit ans et par ses
 cultivateur âgé de trente sept ans, voisins
 de la défunte, lesquels ont dit être
 déclarés sans voir signer.
 Complète surmonté de son par moi, Etienne
 Sabourin, maire de St André de Cubzac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Cubzac

Du 9 Avril 1756
 N° 26
 Etienne Blondin
 27 ans

Du neuf avril mil huit cent cinquante
 six à neuf heures du matin
 Acte de décès d'Etienne Blondin, décédé,
 ainsi que nous en sommes assurés, ce
 jour à trois heures du matin, à l'âge
 de Cubzac, âgé de vingt sept mois, né à
 St André de Cubzac, demeurant avec
 ses père et mère, fils légitime d'Etienne
 Blondin, termelin et de Marie Boyer,
 sans profession.
 Sur la déclaration à moi faite par
 Romain Sabourin, cultivateur âgé de
 cinquante cinq ans et par François
 Saureroche, ex militaire âgé de
 cinquante ans, habitant de cette
 commune, lesquels ont dit être voisins
 de la défunte. Et ont signé après lecture
 Comptable surmonté de son par moi, Etienne
 Sabourin, maire de St André de Cubzac, faisant
 les fonctions d'officier public de
 l'état civil.

Sabourin, Saureroche Cubzac



Du 6 Avril 1756
 N° 25
 Jeanne Lambert
 70 ans

Du six avril mil huit cent cinquante
 six à huit heures du matin
 Acte de décès de femme Lambert, née
 de six heures du soir, ainsi que nous
 en sommes assurés, ce jour à cinq heures
 du matin, à St André de Cubzac, âgée de
 de soixante dix ans, née dans cette commune
 et y demeurant, veuve de Jean Lambert,
 fille légitime de Jean Lambert et de
 Marie Berthe Lambert, un et l'autre
 et de Catherine Cordeuse, décédés.
 Sur la déclaration à moi faite par
 François Saureroche, ex militaire âgé de
 cinquante ans et par Gabriel Saureroche,
 cultivateur âgé de cinquante un ans, habitant
 de cette commune, lesquels ont dit être
 voisins de la défunte. Et ont signé après lecture
 Complète surmonté de son par moi, Etienne
 Sabourin, maire de St André de Cubzac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Saureroche
 Gonthier Cubzac

Du 29 Avril 1756
 N° 27
 Catherine Julia
 86 ans

Du vingt neuf avril mil huit cent
 cinquante six, à neuf heures du matin
 Acte de décès de Catherine Julia, femme
 de six heures du soir, ainsi que nous en sommes
 assurés, ce jour à sept heures du matin
 à St André de Cubzac, âgée de quatre vingt
 six ans, née à St André de Cubzac et y
 demeurant, célibataire, fille légitime
 de Philippe Raymond, fermier et de
 Marie Perrière, décédés.
 Sur la déclaration à moi faite par
 Pierre Sabourin, domestique âgé de
 vingt un ans accomplis et par Jacques
 Vilmart, terrorenier âgé de cinquante
 six ans, habitant de cette commune,
 lesquels ont dit être voisins de la défunte
 et ont, après lecture de l'acte, signé
 Comptable surmonté de son par moi, Etienne
 Sabourin, maire de St André de Cubzac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Cubzac

Du 5 mai 1856
N° 36
Jean Bonchou
58 ans

Du cinq mai mil huit cent cinquante
Six à sept heures du matin
Acte de décès de Jean Bonchou
ainsi que nous nous en sommes assurés
dans cinq heures du matin à la
cinq heures huit ans, né à St André
demeurant dans cette commune
Narcisse, fils légitime de Jean
et de Françoise Fontenau, décédés
sur la déclaration à moi faite par Jean
Bonchou, cultivateur âgé de quarante
ans, qui a dit être cousin du défunt et par
Jean Lumeau, cultivateur âgé de trente
ans, qui a dit être gendre du défunt, et un
et l'autre habitants de cette commune
et a signé de la seconde le mari, mes collègues
qui ont déclaré après lecture nos collègues
Constable suivant l'acte par moi
Lalage, maire de St André de Calvados, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Jean Lumeau fils aîné

(Signature)

Du 21 mai 1856
N° 37
Louis Labusteau
53 ans

Du vingt un mai mil huit cent cinquante
Six à sept heures du matin
Acte de décès de Louis Labusteau
ainsi que nous nous en sommes assurés
ce jour à neuf heures du matin à St
André de Calvados, propriétaire âgé
de quatre vingt-trois ans né à St André
de Calvados, appartenant, de son épouse
Jeanne, fille légitime de Denis
Labusteau et de Françoise Courtois, tous
deux décédés.
Sur la déclaration à moi faite par
Jean Labinet, fermier, son âge de trente
neuf ans et par Marie, âgée de dix ans
de cette commune, lesquels ont dit être
voisins du défunt. Et ont signé
Lalage, Constable suivant l'acte par moi
Lalage, maire de St André de Calvados, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Labinet Jean

(Signature)

Du 2^e juin 1856
N° 38
Pierre Legrand
79 ans



Du premier juin mil huit cent cinquante
Six à six heures du matin
Acte de décès de Pierre Legrand, ex-douanier
décédé ainsi que nous nous en sommes assurés
hier à sept heures du soir à St André de Calvados
âge de soixante dix-neuf ans né dans la
commune de Cocumont, département de la Mayenne
demeurant à St André de Calvados, épouse de
Marie Legrand, fille légitime de Jean Legrand
et de Françoise Marrière, tous deux décédés.
Sur la déclaration à moi faite par Jean
Girault, menuisier âgé de cinquante ans
et par Jean Lumeau, cultivateur âgé de
quarante quatre ans, habitants de cette
commune, lesquels ont dit être voisins
du défunt. Et ont signé après lecture
Constable suivant l'acte par moi
Lalage, maire de St André de Calvados, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Girault

(Signature)

Du 14 juillet 1856
N° 39
Pierre Dorot
50 ans

Du quatorze juillet mil huit cent cinquante
Six à six heures et demie du matin
Acte de décès de Pierre Dorot, carrier, décédé
ainsi que nous nous en sommes assurés hier
à neuf heures du soir au Grand Fay dans
cette commune âgé de cinquante ans, né
à Martigné, appartenant, de son épouse
Jeanne, demeurant dans la commune
de St André de Calvados, épouse de Marie
Leveau, fille légitime de François
Dorot et de Marguerite Lemor, décédés.
Sur la déclaration à moi faite par Christophe
Bardeau, cultivateur âgé de quarante un
ans et par Julien, âgé de dix ans, cultivateur, tous
deux habitants de cette commune, lesquels
ont dit être voisins du défunt. Et ont
après lecture déclaré nos collègues
Constable suivant l'acte par moi
Lalage, maire de St André de Calvados, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

(Signature)

En 28 juillet 1856
N° 32
Marie Estelle
Demenga
2 mois

Du vingt huit juillet mil huit cent cinquante six, a sept heures du matin
Acte de décès de Marie Estelle
Demenga décédée, ainsi que nous nous en sommes assurés, ce jour
à quatre heures du soir, ce jour
dans cette commune, âgée de deux
mois, née à Verdun, de
demeurant dans cette commune
fille légitime de José Demenga
Rambaud, portefaix et de Henriette
demeurant à Verdun, fille
Sur la déclaration a moi faite par
Michel Porteau, cultivateur âgé
de vingt sept ans et par Guillaume
Robert, cultivateur âgé de
cinquante huit ans, habitants de
cette commune, lesquels ont été
Voisins de la défunte. Et ont, après
lecture, déclaré ne savoir signer.
Constaté suivant la loi par moi
Antoine Delpac, maire de St André
de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public
de l'état civil.

Delpac

En 29 juillet 1856
N° 33
Marie Valée
84 ans

Du vingt neuf juillet mil huit cent
cinquante six, à sept heures du matin
Acte de décès de Marie Valée, cultivateur
décédée, ainsi que nous nous en sommes
assurés, ce jour à neuf heures et demie
du matin au Casta dans cette commune
âgée de quatre vingt quatre ans, née à
Dauvin, en comté de Mayenne, fille
demeurant au lieu du Casta, veuve de
Noy, fille légitime de Jean Valée et
de
Acte de décès. Sur la déclaration a
moi faite par François Porteau, cultivateur
âgé de vingt huit ans et par Broton, cultivateur



Du 7 Août 1856
N° 34
André Albert
Charron
41 ans

cultivateur âgé de quarante six ans, habitants
de cette commune, lesquels ont été
Voisins de la défunte. Et ont, après
lecture, déclaré ne savoir signer.
Constaté suivant la loi par moi
Antoine Delpac, maire de St André
de Cubzac, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil.

Delpac

Du sept Août mil huit cent cinquante
six, à sept heures du matin
Acte de décès d'André Albert Charron
décédé, ainsi que nous nous en sommes
assurés, ce jour à quatre heures du matin
à St André de Cubzac, âgé de quatre
ans, né dans cette commune, et demeurant
avec ses père et mère, fils légitime de
Jérôme Charron, instituteur primaire
communal âgé de trente un ans, et de
Francine, née Duranthon, libraire
âgée de vingt huit ans.

Sur la déclaration a moi faite par
François Souveroch, militaire
âgé de cinquante un ans et par Gabriel
Gentien, sabotier âgé de cinquante un
ans, habitants de cette commune,
lesquels ont été Voisins de la défunte.
Et ont signé après lecture.
Constaté suivant la loi par moi, Antoine
Delpac, maire de St André de Cubzac
et faisant les fonctions d'officier public
de l'état civil.

Souveroch
Gentien
Delpac

1836
 Du huit Septembre mil huit cent cinquante six à midi.

Acte de décès de Pierre Legros, propriétaire, décédé, ainsi que nous nous en sommes assurés, ce jour, à huit heures et demie du matin, à St. Etienne de Culzac, âgé de soixante dix huit ans, demeurant dans cette commune en son domicile, épouse de Marguerite Lharion, fille légitime de François Legros et de Marie Beauplan, décédés.

Sur la déclaration à nous faite par Jean Mandon, fermier, âgé de cinquante ans et par Jean Allant, exploitant, âgé de quarante cinq ans, habitants de cette commune, lesquels ont dit être voisins du défunt. Et ont signé après lecture.

Constataé suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St. Etienne de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Antoine Dalzac
 Du huit Septembre mil huit cent cinquante six, à huit heures du matin. Acte de décès de Monsieur Jean Baptiste Griffon, ex receveur des Douanes, décédé, ainsi que nous nous en sommes assurés, à cinq heures du soir, à St. Etienne de Culzac, âgé de soixante neuf ans, né à Bordeaux, Gironde, demeurant à St. Etienne de Culzac, épouse de dame Marie Duribon, fille légitime de Monsieur Antoine Griffon et de dame Marie Brunet, décédés. Sur la déclaration à nous faite par François Sausseroches, ex militaire, âgé de cinquante un ans, et par Gabriel

Du treize J'sse 1836
 Jean Baptiste Griffon 69 ans
 * de l'Etat civil Sausseroches Gontier Dalzac

* ex receveur des Douanes, ex militaire, né à Bordeaux, Gironde, âgé de 70 ans.



12
 Du dix neuf Septembre mil huit cent cinquante six, à huit heures du matin. Acte de décès d'Anne Jacques, décédée, ainsi que nous nous en sommes assurés, à dix heures du soir, à Narmagnac, dans cette commune, âgée de dix huit ans, née à Bordeaux, Gironde, demeurant dans cette commune, fille légitime de François Jacques et de Jeanne Doujeau, demeurant à Bordeaux, Gironde.

Sur la déclaration à nous faite par Claude Sicat, cultivateur, âgé de quarante un ans, qui a dit être frère de la défunte, et par Antoine Giraud, cultivateur, âgé de trente deux ans, qui a dit être voisin de la défunte. Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.

Constataé suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St. Etienne de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Antoine Dalzac
 Du dix neuf Septembre mil huit cent cinquante six, à dix heures du soir. Acte de décès d'Anne Jacques, décédée, ainsi que nous nous en sommes assurés, à dix heures du soir, à Narmagnac, dans cette commune, âgée de dix huit ans, née à Bordeaux, Gironde, demeurant dans cette commune, fille légitime de François Jacques et de Jeanne Doujeau, demeurant à Bordeaux, Gironde. Sur la déclaration à nous faite par Claude Sicat, cultivateur, âgé de quarante un ans, qui a dit être frère de la défunte, et par Antoine Giraud, cultivateur, âgé de trente deux ans, qui a dit être voisin de la défunte. Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer. Constataé suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St. Etienne de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Antoine Dalzac

Du 19^e 7^e 1856
N^o 55
Jean René
3 ans 4 mois

Du dix-neuf septembre mil huit cent cinquante six à huit heures et demie du matin
Acte de décès de Jean René d'écclé^s
ainsi que nous nous en sommes assurés
ce jour à sept heures du matin en saint
André de Culzac âgé de trois ans et quatre
mois, né à St Emère de Culzac
demeurant avec son père, fils légitime
de Jean René d'écclé^s et de Jeanne
Catherine d'écclé^s

Sur la déclaration à moi faite par
Jean Meudon, porraquis âgé de
cinquante ans et par Jean Allant,
forblantier âgé de quarante cinq ans,
habitants de cette commune, lesquels
ont été être voisins du défunt. Et ont
signé après lecture

Comptable suivant la loi par moi
Antoine Dulzac, maire des St André
de Culzac, faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil.

Et de Meudon
Dulzac

Du 22-7-1856
N^o 39
Louis Broch
69 ans
Jean
Saurerouche
Gontier

Du vingt deux septembre mil huit cent
cinquante six à sept heures du matin
Acte de décès de Monsieur Louis Broch
Capitaine en retraite, Chevalier de la Légion
d'honneur et de St Ferdinand d'Espagne,
décédé ainsi que nous nous en sommes assurés
hier à sept heures et demie du soir en St
André de Culzac âgé de soixante deux ans
demeurant à St André de Culzac, épouse
de Jeanne Marie Coraly du Jourg, fille
légitime de Monsieur Etienne Broch
et de dame Catherine Vidou, tous deux décédés

Sur la déclaration à moi faite
par Louis d'asfont, cultivateur âgé de
trente deux ans et par François
Berlier, garde champêtre âgé de
quarante six ans, habitants de cette
commune, lesquels ont été le premier
être le gendre de lui défunt et le second, voisin
Comptable suivant la loi par moi, Antoine
Dulzac, maire des St Emère de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.
Et ont signé, lesdits témoins, après
lecture

Le J^r Berlier
Dulzac



Du 25-7-1856
N^o 40
Jeanne d'asfont
43 ans 1/2

Sur la déclaration à moi faite par
Saurerouche, ex-militaire âgé de cinquante
un ans et par Gabriel Gontier, Sabotier
âgé de cinquante un ans, habitants de cette
commune, lesquels ont été être voisins du
défunt. Et ont signé après lecture
Comptable suivant la loi par moi, Antoine
Dulzac, maire des St Emère de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

Saurerouche Gontier
Dulzac

Du vingt cinq septembre mil huit
cent cinquante six à six heures du matin
Acte de décès de Jeanne d'asfont
décédée, ainsi que nous nous en sommes
assurés, ce jour à quatre heures du matin
à Saurerouche dans cette commune, âgée
de sept mois et sept, née au dit lieu de
Saurerouche en elle demeure avec ses père
et mère, fille légitime de Pierre d'asfont
cultivateur âgé de vingt cinq ans et de
Marguerite Signoret, cultivateur âgée
de vingt un ans

Sur la déclaration à moi faite
par Louis d'asfont, cultivateur âgé de
trente deux ans et par François
Berlier, garde champêtre âgé de
quarante six ans, habitants de cette
commune, lesquels ont été le premier
être le gendre de lui défunt et le second, voisin
Comptable suivant la loi par moi, Antoine
Dulzac, maire des St Emère de Culzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.
Et ont signé, lesdits témoins, après
lecture

Le J^r Berlier
Dulzac

Du 9^e 8^{bre} 1795
 N° 41
 Jacques Nazore
 65 ans

Du neuf octobre mil huit cent cinquante
 à sept heures du matin.
 Acte de décès de Jacques Nazore, le cadet, décédé, ainsi que nous nous en sommes assurés, ce jour à une heure du matin à Clagne dans cette commune, âgé de soixante cinq ans, né dans la commune de Clagne, canton de St Etienne de la commune demeurant audit lieu de Clagne, de femme Rigolle, fils Antoine d'Arrouy, Mayorle et de Catherine Lymat, d'Arrouy. Sur la déclaration à moi faite par Jean Sencau, tannier, âgé de cinquante sept ans et par Gabriel Gentien, sabotier, âgé de cinquante un ans, habitants de cette commune, lesquels ont été et ont été vérifiés du défunt. Et ont signé après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St Etienne de Clagne, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

Du 10^e 8^{bre} 1795
 N° 42
 Médecin Desages
 8 mois

Du dix octobre mil huit cent cinquante six à cinq heures du soir.
 Acte de décès de Médecin Desages, décédé, ainsi que nous nous en sommes assurés, ce jour à quatre heures du soir au Grand Fay, dans cette commune, âgé de cinq mois, né à St Etienne de Clagne, demeurant audit lieu du Grand Fay, fils légitime de Jean Desages et de Marie Leislagnat, demeurant à St Etienne de Clagne. Sur la déclaration à moi faite par Jean Sencau, tannier, ex-maire de

âgé de cinquante un ans et pour 14
 Pierre Peussean, ferruglier, âgé de cinquante deux ans, habitants de cette commune, lesquels ont été et ont été vérifiés du défunt. Et ont signé après lecture.

Constaté suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St Etienne de Clagne, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Peussean

Du 16^e 8^{bre} 1795
 N° 43
 Marie Espagnole
 55 ans

Du seize octobre mil huit cent cinquante six à neuf heures du matin.
 Acte de décès de Marie surnommée l'Espagnole, indigente, décédée, ainsi que nous nous en sommes assurés, ce jour à huit heures du soir, à St Etienne de Clagne, âgée de cinquante cinq ans, née en Espagne, demeurant à Saint André de Clagne, veuve de Joseph fille légitime de et de. Sur la déclaration à moi faite par Antoine Pierre, journalier, âgé de quarante neuf ans et par Pratoré Jean, journalier, âgé de vingt trois ans, habitants de cette commune, lesquels ont été et ont été vérifiés de la défunte. Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer.

Constaté suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St Etienne de Clagne, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

1856
n° 44
Jean Leonard
34 ans

Du vingt octobre mil huit cent cinquante
Six, à neuf heures du matin, a été faite
la transcription du décès de Jean Leonard
sur registre des minutes des actes de l'état
civil a été extrait ce qui suit:
Ce jour lui vingt huit février mil huit
cent cinquante six, à dix heures du matin,
d'arrondissement de Cognac, Nicolas Chagnon
de la légion d'honneur, Vice Consul de France
à Messine, remplissent les fonctions
d'officier de l'état civil, en vertu d'une
Ordonnance Impériale en date du vingt
trois avril mil huit cent cinquante trois,
au Secrétariat de l'agence Consulaire de
France, Seint compaignons les sieurs Joseph
Pierre Seirie et Baptiste Dubouché,
propriétaires demeurant et domiciliés à
Messine, majeurs, témoins requis lesquels
ont déclaré et attesté après avoir constaté
l'identité du cadavre que le nommé
Jean Leonard, matelot de deuxième classe
embarqué sur le *Sardegne*, inscrit
à Bordeaux, fils de Jean et de Jeanne
Cognat, né le six huit décembre mil
huit cent vingt un à St André de Cubzac
(Gironde) entré à l'hôpital du Sazaret
le vingt six février est décédé le vingt
sept février mil huit cent cinquante
à onze heures du soir, en la suite de maladie
épidémique. En foi de quoi nous avons
dressé le présent acte de décès qui a été
signé après lecture par nous et par les
seurs Seirie et Dubouché, témoins sus
quels. Messine ce jour, nous et on
que dessus (Signé) J. P. Seirie, Baptiste
Dubouché. Le Vice Consul de France
Signé, Jacques Baudouin.

1856
n° 45
Euphrasie
Geneuil
Cyens

Deux
Saureroche
Gontier
Dufac
Gontier
Dufac
Saureroche
Gontier
Dufac

leur expédition en forme et la minute
dépouillée et enregistrée dans les archives du
Vice Consul de France Messine.
Messine le 29 février 1856.
Le Vice Consul de France
Signé, Jacques Baudouin
Cemtade surmonté de la parmei Entoune
Dufac, maire de St André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

Dufac

Du vingt trois octobre mil huit
cent cinquante six, à neuf heures du matin
Acte de décès d'Euphrasie Geneuil
décédée, ainsi que nous nous en sommes
assuré, hier à sept heures du soir à
St André de Cubzac âgée de soixante
sept ans, proprement née au village
de St André de Cubzac, commune de St André de Cubzac,
département de la Charente inférieure, demeurant
à St André de Cubzac, épouse de Jean Alexandre
Jaugues, fille légitime de Jean Geneuil et
d'Eleonore Pléme, tous deux décédés.
Sur la déclaration à moi faite par François
Saureroche, ex militaire âgé de cinquante un
ans et par Gabriel Gontier, Saboteur âgé de
cinquante un ans, habitant de cette commune,
lesquels ont été les voisins de la défunte, et ont
signé après lecture.
Cemtade surmonté de la parmei Entoune
Dufac, maire de St André de Cubzac, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil
Saureroche
Gontier
Dufac

Dufac

Du vingt sixième octobre mil huit cent cinquante six à trois heures du soir
 N° 46
 Acte de décès de Marie Bonpas,
 décédée, ainsi que nous nous en sommes
 assurés, ce jour à deux heures et
 demie du soir à St André de Culzac
 âgée de deux ans et huit mois, née à Mucan,
 Canton de Blanquefort, arrondissement de
 Bordeaux, Grande fille légitime de
 Jacques Bonpas, Brigadier de gendarmerie
 et de Marie St. Guille, Demeurant, ainsi que
 la défunte, à St André de Culzac.
 Sur la déclaration ar moi faite par Joseph
 Stéror, gendarme âgé de quarante deux ans
 et par Martin Vidal, gendarme âgé de
 trente trois ans, habitants de cette commune,
 lesquels ont dit être voisins de la défunte.
 Constataé suivant le lui par moi Antoine
 Dalzac, maire de St André de Culzac, faisant
 les fonctions d'officier public de l'état civil.
 Ont signé avec nous, après lecture
 Stéror Dalzac

Du 3^e 9^{bre} 1856
 N° 47
 Acte de décès de Marceau, enfant
 mort né, décédé, ainsi que nous nous en
 sommes assurés, ce jour à deux heures du
 matin à St André de Culzac, fille légitime
 de Michel Marceau, marchand de
 grains âgé de cinquante ans et de
 Elisabeth Somseco, veuve profession
 âgée de quarante un ans, habitants de
 cette commune.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu par
 microscope. Sur la déclaration ar moi
 faite par Francis Sauveroch, armateur

âgé de cinquante un ans et par Gabriel
 Gontier, salubrier âgé de cinquante un ans,
 habitants de cette commune, lesquels ont
 dit être voisins du défunt. Et ont signé
 après lecture.
 Constataé suivant le lui par moi, Antoine
 Dalzac, maire de St André de Culzac,
 faisant les fonctions d'officier public
 de l'état civil.
 Sauveroch Gontier Dalzac

Du 9^{bre} 1856
 N° 48
 Acte de décès de Catherine Bouchon
 âgée de trente huit ans, née dans cette
 commune et demeurant célibataire,
 fille légitime de Jean Bouchon, cultivateur
 et de Marie Ferchaud, décédée.
 Sur la déclaration ar moi faite par
 Jean Segas, cultivateur âgé de trente
 quatre ans et par Louis Crocari,
 cultivateur âgé de trente trois ans,
 habitants de cette commune, lesquels
 ont dit être voisins du défunt. Et ont,
 après lecture, déclaré ne savoir signer.
 Constataé suivant le lui par moi, Antoine
 Dalzac, maire de St André de Culzac,
 faisant les fonctions d'officier public
 de l'état civil.
 Dalzac

Du quinze novembre mil huit cent cinquante six, à huit heures du matin.
 Acte de décès de Durille, de cet âge de 5 ans, né le 15-9-1856.
 Durille qu'on nous nous en sommes assurés, ce jour à six heures du matin, à Saint-André de Cubzac, âgée de cinq ans, née à la paroisse de Mareuil, canton de Guilhas, arrondissement de Libourne, première, demeurant en ce samarcé à Saint-André de Cubzac, fille naturelle de Catherine Verdale et de son incertain.
 Sur la déclaration amiable faite par Jean Allant, fermier, âgé de quarante cinq ans et par Jean Mondou, fermier, âgé de cinquante ans, habitant de cette commune, lesquels ont dû être voisins de la défunte, et ont signé après lecture.
 Constataé suivant talon par moi, Antoine Dalpge, maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Mondou Dalpge

Du 16-9-1856
 N° 80
 Marie Brius
 72 ans
 Du seize novembre mil huit cent cinquante six, à quatre heures du soir.
 Acte de décès de Marie Brius, cultivatrice de cet âge de 72 ans, en sommes assuré, ce jour à deux heures du soir, à Bécherelle dans cette commune, âgée de soixante deux ans, née à Saint-Léon, canton de Fransac, arrondissement de Libourne, première, demeurant au lieu de Bécherelle, épouse de Bernard Antoin, fille légitime de Jean Brius et de Marguerite Cheatepot, tous deux décédés.
 Sur la déclaration amiable faite par

Jean Guichard, cultivateur, âgé de 47 ans, et par Jean Samblat, cultivateur, âgé de soixante six ans, qui ont été voisins de la défunte, tous deux habitants de cette commune. Et ont, après lecture déclaré me savoir signer.
 Constataé suivant talon par moi, Antoine Dalpge, maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalpge

Du 13-7-1856
 N° 51
 Maria Antonia
 63 ans
 Du treize Décembre mil huit cent cinquante six, à une heure du soir.
 Acte de décès de Maria Antonia de Cuyeu, sans profession, décédée, ainsi qu'on nous nous en sommes assuré, ce jour à midi, à St. André de Cubzac, âgée de soixante trois ans, née à Ganyan dans le royaume d'Espagne, demeurant à St. André de Cubzac, épouse de Monsieur Pierre Durand, propriétaire, fille légitime de... et de... décédés.
 Sur la déclaration amiable faite par

François Alexandre Sauveroch, ex militaire, âgé de cinquante un ans, et par Gabriel Gontier, Sabotier, âgé de cinquante un ans, habitants de cette commune, lesquels ont dû être voisins de la défunte. Et ont signé après lecture.
 Constataé suivant talon par moi, Antoine Dalpge, maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sauveroch Gontier Dalpge

Du 19-X-1856
n° 53
Pierre Aubert
39 ans, 11^m

Du dix-neuf Décembre mil huit cent cinquante-six, à neuf heures du matin.
Octave deccès de Pierre Aubert, médecin Vétérinaire, Chevalier de la Légion d'honneur décédé, ainsi que nous nous en sommes assurés, ce jour à deux heures du matin, à St. André de Culzac, âgé de trente-neuf ans et dix mois, né à St. André de Culzac, demeurant, célibataire, fils légitime de Guillaume Aubert, boucher et de Catherine Pican. Sur la déclaration à moi faite par François Souveroch, ex militaire âgé de cinquante-un ans et par Gabriel Gontier, subordonné de cinquante-un ans, habitant de cette commune, lesquels ont été être voisins du défunt. Et ont signé après lecture constatée suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Souveroch Gontier Dalzac

Du 20-X-1856
n° 54
Pierre Leuven
65 ans

Du vingt Décembre mil huit cent cinquante-six, à huit heures du matin.
Octave deccès de Pierre Leuven, cultivateur décédé, ainsi que nous nous en sommes assurés, pour à sept heures du soir, à la Sagune de cette commune, âgé de soixante-cinq ans, né à St. Remond, arrondissement de la Gironde, demeurant au dit lieu de la Sagune, célibataire, fils légitime de Jean Leuven et de Marie Cyprien dans deux décès.

Sur la déclaration à moi faite par Jean Segas, cultivateur âgé de trente-trois ans, qui a été être voisin du défunt et par Antoine Leuven, cultivateur âgé de soixante

huit ans, qui a dit être frère du défunt. Et ont, après lecture, déclaré ne savoir signer. Constaté suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dalzac

Du 20-X-1856
n° 55
Mademoiselle Bellot
90 ans

Du vingt Décembre mil huit cent cinquante-six, à neuf heures du matin.
Octave deccès de Mademoiselle Bellot, sans profession, décédée ainsi que nous nous en sommes assurés, pour à huit heures du soir à St. André de Culzac, âgée de quatre-vingt-dix ans, née à Charente-leur, Charente inférieure, demeurant à St. André de Culzac, veuve de Pierre Surcouf, fille légitime de Jean Bellot et de Marie Sorieux dans deux décès.

Sur la déclaration à moi faite par Jean Mondon, persequier âgé de cinquante ans et par Jean Allant, perblanrier âgé de quarante-cinq ans, habitant de cette commune, lesquels ont été être voisins du défunt. Et ont signé après lecture constatée suivant la loi par moi Antoine Dalzac, maire de St. André de Culzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Mondon Allant Dalzac

Du 24^e 1856
 1855
 Commune de Corrien
 78 ans

Le vingt-quatre décembre mil huit cent cinquante six années
 Etate de decès de Marie Corrien, cultivatrice
 décédée, ainsi que nous nous en sommes
 assuré, ce jour à neuf heures du matin
 à dessein de la voir dans cette commune, âgée
 de soixante dix huit ans, et quinze
 ans, ne dans cette commune, et demeurant
 chez de femme de la forge, fils légitime de
 François Corrien et de Elisabeth de la
 deux de décès.

Sur la déclaration à moi faite par
 François Gartermet, cultivateur âgé
 de cinquante trois ans et par Jean
 Mauriceau, cultivateur âgé quarante
 quatre ans, habitants de cette commune
 lesquels ont dit: le premier être gendre
 du défunt et le second voisin. Et ont,
 après lecture, déclaré nos savoirs signés.

approuvé
 quatre mots
 rayés nuls

Constatai suivant la loi par moi, En présence
 de Paul Pagnon, notaire de Corrien, faits aux
 des fonctions d'officier public de l'état civil

(Signature)
 Pagnon

Département de la Grande-Corrèze
 Arrondissement de Corrien
 Commune de St-André de Calzac

Et arrêté le présent registre des décès,
 comprenant cinquante cinq actes, pour nos
 Maire de St-André de Calzac, le trente un
 décembre mil huit cent cinquante six années

(Signature)
 Pagnon

Noms et prénoms des déçés	Dates des actes
St. S. Ste	
Stastaine Sierre	25 février
Hubert Sierre	17 - 7

Bellot Madeite	20 - 8 - 56
Bergeron François Hippolyte	14 mars
Bisanda Etienne	9 avril
Bonpays Marie	22 - 8 - 56
Bordelay Jeanne	6 avril
Bouchet Jean	8 mai
Bouchon Catharine	9 - 9 -
Brius Marie	16 - 2
Brix Marie	2 janvier
Brock Jean Louis	2 - 7 -
Cailley Marie	16 février
Challon Jeanne	19 - 2
Charicot Etienne	21 - 2
Charrier Jean Louis	26 mars
Charrier André Albert	7 Oct
Coudrieu Pierre	20 - 7 -
Désages Médard	10 - 8 -
Dorvenga Marie Octavie	25 juillet
Doret Pierre	14 - 2
Duranton Jacques José	17 février
Durille (enfant naturel)	15 - 8 -
Eytier Guillaume	10 mars
F. F.	
Foureaux Jean	30 mars
Gezeau Ignace	25 février
Grégoire Euphrasie	22 - 8 - 56
Grisson Jean Baptiste	13 - 7 -
Hervé Marie	8 février
Jarry Catharine Julie	29 avril

14	Jacques Anne	19 - 2 ^{bre}
15	Jouquet Guillaume	21 janvier
16	Sabatut Marie	18 février
17	Saint Jeanne	25 - 2 ^{bre}
18	Saint Jeanne	5 avril
19	Seyrat Pierre	8 - 2 ^{bre}
20	M. Mercadier Elisabeth	9 janvier
21	Mercadier Guillaume	16 - 2 ^{bre}
22	Marcand (mort. n.é)	3 - 2 ^{bre}
23	Marcie Espérance	16 - 2 ^{bre}
24	Martin Henri Charles	14 mars
25	Mazouze Jacques	9 - 2 ^{bre}
26	Melle Louis	17 janvier
27	Meynard Jean	27 mars
28	Mignan Maria Antonia	13 - 2 ^{bre}
29	Ménard Jean	20 - 2 ^{bre}
30	Méné Jean	19 - 2 ^{bre}
31	Méné Jean	27 mars
32	Meynard Jean Pierre	1 ^{er} juin
33	Méout Elisabeth	13 mars
34	Mabustean Louis	21 mars
35	Merrien Pierre	24 - 2 ^{bre}
36	Valer Marie	29 juillet
37	Vieud Jean	9 février
38	Yen Marguerite	13 janvier

Ces dates ont été consignées en forme d'acte

De décès, la présente table par nous
Maire de St André de Cadzane

Dulac